Affiché le - 4 OCT. 2022

ID: 035-213502362-20220929-SG2022 451-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 29 septembre 2022 - Délibération n° 2022-088

VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR PARTICIPATION D'ÉQUILIBRE À LA CLÔTURE DE LA CONCESSION DE LA ZAC DU CHÂTEL - HAUT PÂTIS

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 19 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de	
membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	21
Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote : Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Fouchet.

Rapport de Louis Le Coz.

Le traité de concession d'aménagement de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis arrivera à terme le 22 novembre 2022.

Le pré-bilan de clôture intègre à ce stade une participation d'équilibre de la Ville de l'ordre de 700 000 € qui sera à verser au concessionnaire, la SEM TERRE & TOIT, conformément au traité de concession et notamment à son article 16.4 "Participation de la Collectivité au coût de l'opération".

Toutefois, la SEM TERRE & TOIT va devoir procéder au remboursement d'un emprunt contracté pendant la concession à hauteur d'un million d'euros avant le 7 novembre 2022, alors que le bilan définitif de clôture ne sera produit et présenté à la Collectivité qu'à la fin du premier trimestre 2023.

Aussi, afin de lui éviter des difficultés en termes de trésorerie, la SEM a-t-elle sollicité la Ville pour le versement d'un acompte sur sa participation d'équilibre à hauteur de 600 000 €.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le - 4 0CT. 2022

ID: 035-213502362-20220929-SG2022_451-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis du 8 novembre 2007 modifié par avenants en date du 27 février 2014, du 16 avril 2018 et du 18 décembre 2020,

Vu la présentation en Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme, Habitat et Mobilités, Développement Durable et Transition Écologique du 5 septembre 2022,

Vu la présentation en Commission Finances du 6 septembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE le versement à la SEM TERRE & TOIT d'un acompte sur la participation d'équilibre au bilan de la concession d'aménagement de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis d'un montant de 600 000 €.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne Maire de Redon

DE REDOZ

La Secrétaire de séance,

Françoise Fouchet 3^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le - 4 OCT. 2022